



PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional agriculture forêt territoires
N° interne AGRI 2015-039

ARRETE du 23 juillet 2015

Portant reconnaissance comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;
- Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) consultée par écrit du 25 juin au 20 juillet 2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1

En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, le groupement portant le projet consacré à « **Flor de Peira catara** » et adossé à la structure **BIOCIVAM 11**, ZA du Sautes, Chambre Agriculture, 11878 Carcassonne CEDEX9 est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental conformément à l'article L. 315-1.

ARTICLE 2

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable jusqu'au 31 décembre 2017 à compter de la date publication du présent arrêté.

Pendant cette période, BIOCIVAM 11 porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

ARTICLE 3

La liste des membres du GIEE jointe en annexe du présent arrêté est tenue à jour par le responsable du projet qui la transmet le cas échéant annuellement à la DRAAF et à la DDT(M) de son département.

ARTICLE 4

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon.

A Montpellier, le 23 juillet 2015

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Signé

Michel STOUMBOFF

ANNEXE :**LISTE DES MEMBRES DU GIEE A LA DATE DE SIGNATURE DU PRESENT ARRETE
PORTE PAR : BIOCIVAM 11
CONCERNANT LE PROJET : Flor de Peira catara**

Raison sociale	Nom Prénom	Code postal	Commune
GAEC D'AUTANJOU	ARCHAMBEAU Sébastien et Noémie	11230	TRESIERS
	COUTURIER Guillaume	11310	SAISSAC
	GREGOIRE Yvon	11420	MOLANDIER
	GARDEY DE SOOS François	11800	LAURE MINERVOIS
	MARTY Brigitte	9500	MIREPOIS
	PATIN Michel-Carol	11340	ESPEZEL
GAEC LA FERME DE MAZUBY	MATHIEU J-Jacques et CORSINI Patricia	11140	MAZUBY
	SENDRA Michel	11600	VILLEGAILHENC
SCEA Hers Bio	TUBERY Henry	11410	PAYRAC sur l'Hers
La Ferme du Salet - GAEC	TOURRENC Vincent et ROUSSEAU Cécile (cogérants du GAEC)	11420	PEYREFITTE sur l'Hers